

PROGRAMME D’AFFILIATION

DES ORGANISMES DE TENNIS EXTÉRIEUR SAISON 2020-2021



Cliquez ici pour revenir à l’ensemble des avantages offerts aux organismes de tennis extérieur affiliés à Tennis Québec.

SOYEZ BIEN COUVERT!

ASSURANCES ET SERVICES JURIDIQUES



ASSURANCE-RESPONSABILITÉ POUR LES ADMINISTRATEURS ET LES ENTRAÎNEURS

- Plusieurs administrateurs bénévoles ainsi que les instructeurs et les entraîneurs de l’organisme ne savent pas qu’ils ne sont pas couverts par les polices d’assurance des organismes. Or, les administrateurs peuvent, entre autres, être tenus solidairement responsables des actes commis par d’autres administrateurs parce qu’ils siègent au sein du même conseil d’administration.
- L’assurance-responsabilité proposée par Tennis Québec constitue donc un important avantage pour l’organisme affilié.

PRINCIPALES COUVERTURES :

- Assurance responsabilité de 5 M\$
- Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (actes ou omissions survenus dans l’exercice de leurs fonctions) de 1 M\$ par sinistre.

ASSURANCE-ACCIDENT POUR LES MEMBRES – SSQ ASSURANCE

- Couverture selon l’échelle fournie par la compagnie d’assurance.
- Couverture pour un accident et non une blessure inhérente à la pratique du sport.

TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR SERVICES JURIDIQUES

Offerts par le Regroupement Loisir et Sport du Québec, par l’entremise de Tennis Québec.

TARIFICATION ET COUVERTURES D'ASSURANCES

Les frais d'affiliation sont établis en fonction des diverses clientèles desservies et prennent en considération les différents niveaux de couvertures d'assurances que les organismes recevront. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux montants ci-dessous.

Notez que les frais d'affiliation sont d'un minimum de 150 \$ (taxes en sus), peu importe l'option choisie.

	ASSURANCES	
	ACCIDENT	RESPONSABILITÉ
<p>a) Clubs extérieurs, privés, publics, municipaux et organismes (avec membres) (Les clubs possédant des membres ne peuvent choisir la catégorie B)</p> <p>4 \$ par adulte 2 \$ par junior 8 \$ par famille</p> <p><i>Note : Pour les clubs gérés par les municipalités qui ne désirent pas se prévaloir des assurances, le tarif B s'applique.</i></p>	OUI	OUI*
<p>b) Clubs extérieurs, privés, publics et municipaux, hôtels, centres de villégiatures, institutions scolaires (sans membres)</p> <p>50 \$ par terrain pour les 10 premiers terrains (1 à 10) + 30 \$ par terrain supplémentaire pour les terrains 11 à 20 + 20 \$ par terrain par terrain supplémentaires (21 et plus) **</p>	NON	NON
<p>c) Écoles ou académies de tennis à but non lucratif (sans membres)</p> <p>100 \$ par entraîneur</p>	OUI	OUI
<p>d) Écoles ou académies de tennis à but lucratif</p> <p>1) Pour être affilié à Tennis Québec : 325 \$ (taxes en sus) et vous devez faire parvenir votre preuve d'assurance responsabilité à courrier@tennis.qc.ca</p> <p>2) Pour se prévaloir d'une assurance responsabilité et d'une assurance accident. Veuillez contacter la compagnie d'assurances BFL (contactez Andréanne Martin au regtech@tennis.qc.ca pour les coordonnées de BFL) ou la compagnie d'assurances de votre choix.</p>	N/A	N/A

* Assuré seulement dans le cas où les clubs sont gérés par un conseil d'administration indépendant formé en bonne et due forme.

** Exemple d'un club ayant 23 terrains (catégorie B) :

10 premiers terrains X 50 \$ + 10 autres terrains X 30 \$ + 3 derniers terrains X 20 \$ = 860 \$ (taxes en sus)

Dans le cas de clubs sans membres, Tennis Québec offrira quinze cartes de membres aux administrateurs de l'organisme en question afin qu'ils puissent se prévaloir des différents services (rabais) offerts.

Note importante : Les renseignements présentés dans ce document peuvent être modifiés à tout moment et sans avis préalable.

Pour obtenir les renseignements à jour, veuillez consulter le site Internet www.tennis.qc.ca dans la section Clubs et associations/Affiliation